

TOYOTA MOTOR MANUFACTURING FRANCE

Département Communication

Parc d'Activités de la Vallée de l'Escaut-Sud
BP 16
59264 ONNAING, France
T +33 (0)3 27 51 21 21

Information Presse

Onnaing, le 27 juillet 2023

Toyota Yaris Cross hybride confirmée « Origine France Garantie »

- **Véhicule le plus produit en France en 2022 avec 161 508 unités, la Yaris Cross voit sa certification « Origine France Garantie » confirmée par le bureau Veritas pour sa version hybride, seule motorisation proposée en France.**
- **Numéro 1 des ventes de Toyota tant sur le marché européen que français, la Yaris Cross représente aujourd'hui 75% de la production du site de Toyota Motor Manufacturing France de Valenciennes-Onnaing (59).**
- **Pour produire la Yaris Cross et la Yaris 4, Toyota emploie aujourd'hui 5000 personnes sur son site valenciennois.**
- **96% des ventes de Yaris Cross sur le marché européen sont équipées de la technologie Toyota Full Hybrid qui procure un avantage incontestable en matière de consommation et d'émissions de CO2.**



Bureau Veritas, organisme certificateur, vient de confirmer la certification « Origine France Garantie » de la Toyota Yaris Cross dans sa version hybride au cours d'un audit réalisé à la fin du mois de juin 2023.

Toyota est pionnier dans l'utilisation de cette certification pour le secteur automobile. La Toyota Yaris fut, dès 2012, le premier véhicule grand public à l'obtenir.

Créée par l'association Pro France, cette certification a pour objectif de procurer une information claire et transparente

TOYOTA MOTOR MANUFACTURING FRANCE

aux consommateurs français sur l'origine d'un produit. Deux critères cumulatifs sont nécessaires à l'obtention de la certification :

- le produit doit prendre ses caractéristiques essentielles en France,
- plus de 50% du prix de revient unitaire de ce produit doit être acquis en France.

Jim Crosbie, Président de Toyota Motor Manufacturing France, explique la démarche de Toyota à Valenciennes : « *notre site industriel intègre l'ensemble des processus de fabrication, de l'emboutissage d'acier produit en France que nous transformons en pièces de carrosserie jusqu'à la fabrication du véhicule complet, y compris la production des planches de bord et pare-chocs avec notre atelier plastique. Notre effectif, d'un peu plus de 5.000 salariés, couplé à un partenariat fort avec des fournisseurs basés également en France nous permet de répondre aux critères du label. Nous sommes extrêmement fiers de porter les couleurs du made in France grâce à cette certification* ».

Au total, Toyota emploie en direct près de 10 000 personnes en France. Ces emplois sont répartis entre le site de Valenciennes, le réseau de distribution, le centre de design européen ED2 à Sophia-Antipolis (06) et le siège de Toyota France à Vaucresson (92).

Pour Frank Marotte, Président-directeur général de Toyota France, « *la Yaris Cross est depuis son lancement voici deux ans un véritable succès en France et en Europe. Yaris Cross est ainsi déjà devenu le SUV compact le plus vendu sur le continent en 2022. Yaris et Yaris Cross représentent à elles deux 54% de nos ventes sur le marché français. L'argument « made in France » de ces deux modèles a un réel impact pour de nombreux clients, au même titre que leur style et leur technologie hybride auto-rechargeable qui fait toujours référence sur le marché.* »

La certification « Origine France Garantie » : un processus exigeant

La certification « Origine France Garantie » assure aux consommateurs la traçabilité du produit en donnant une indication de provenance claire et objective. C'est l'unique certification qui atteste l'origine française d'un produit.

Des critères et des contrôles stricts

Deux critères cumulatifs sont nécessaires à l'obtention du label :

- le produit doit prendre ses caractéristiques essentielles en France, c'est-à-dire que toutes les étapes importantes de transformation y sont effectuées.
- plus de 50% du prix de revient unitaire de ce produit doit être acquis en France.

La démarche est soumise à un organisme indépendant de certification (Bureau Veritas dans le cas de Toyota). L'entreprise qui sollicite la certification doit lui remettre un dossier complet avec toutes les informations sur le processus de fabrication du produit. Un audit de vérification sur le site de production est ensuite mené qui, en cas de succès, permet de délivrer un certificat valable 3 ans. Pendant ces trois années, le site de production de l'entreprise doit se soumettre à un audit de vérification annuel.

Plus forte que « made in France »

Grâce à son niveau d'exigence inégalé, la certification « Origine France Garantie » se différencie du « made in France », critère douanier trop lâche et peu contrôlé, dont les règles stipulent seulement que le produit prend l'origine du pays dans lequel il a subi la dernière transformation substantielle.

La certification « Origine France Garantie » a été créée, et est aujourd'hui encore portée, par l'association à but non lucratif Pro France. Fondée par Yves Jégo en 2010, l'association réunit les entreprises et tous les acteurs qui souhaitent participer à une certification volontaire, innovante et transparente de l'origine française des produits.

Contact presse TMMF :

Eric Moyère Tél : 03.27.51.24.19 – 06 19 73 05 12
Mail : eric.moyere@toyotafr.com